

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**

COMMUNE DE PABU

Le Conseil Municipal de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 8 décembre 2025 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre SALLIOU, Maire.

Date de convocation : 02/12/2025 / Date d'affichage : 02/12/2025

ETAIENT PRESENTS : SALLIOU Pierre – BECHET Christine - BOYER Eric - COCGUEN Marie-jo - HENRY Bernard - KARROUMI Jamila- LE BAIL Joel - LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume – LOW Margareth – PRIGENT Mélanie - RAULT Jean-François - RONGIER Claude - SIMON Anthony - THOMAS Denise.

En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 21

ABSENTS :

BROUDIC Fabienne (Procuration à N. LE MOIGNE)
GAC Philippe (Procuration à P. SALLIOU)
KERBIRIOU David (Procuration à D. THOMAS)
PONTIS Florence (Procuration à B. HENRY)
P. GALARDON
M. LE COENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Denise THOMAS

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

Le dernier PV n'appelant pas d'observations il est adopté à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°5 : DEPENSES DE PERSONNEL

M. LE FOLL informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement budgétaire. Il propose que soient effectuées les opérations suivantes :

	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
RECETTES FONCTIONNEMENT Chapitre 013 Atténuation de charges Compte 6479 Remboursement charges sociales	8 000.00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT Chapitre 013 Atténuation de charges Compte 6419 Remboursement sur rémunération du personnel	5 000.00 €	
RECETTES FONCTIONNEMENT Chapitre 013 Atténuation de charges Compte 6459 Remboursement sur autres charges sociales	5 000.00 €	
DEPENSES FONCTIONNEMENT Chapitre 012 Dépenses de personnel Compte 6450 Charges de sécurité sociale et prévoyance	8 000.00 €	
DEPENSES FONCTIONNEMENT Chapitre 012 Dépenses de personnel Compte 6411 Personnel titulaire	10 000.00 €	

P. SALLIOU souligne un absentéisme important au cours de l'année, notamment en lien avec des arrêts de travail longs. Par volonté de ne pas dégrader les services, il explique ainsi la nécessité de recruter du personnel de remplacement en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus pour le budget primitif 2025

3. RECONDUCTION DU QUART DES CREDITS INVESTISSEMENT

M. LE FOLL rappelle que le CGCT permet de reconduire pour 2026 une autorisation d'engagement des dépenses d'investissement prévues au budget 2025 à hauteur d'un quart maximum. Ainsi, 1 859 000 € étaient prévus au budget 2025 et l'application des dispositions précitées permet de reconduire jusqu'à 464 750.00 € de dépenses. Il est proposé au conseil d'autoriser ce mandatement par anticipation afin de pouvoir régler certaines opérations d'investissement en cours selon les modalités suivantes :

Opérations d'investissement	Affectation	Montant BP	1/4 montant
	2135 Installations générales, agencements	11 000.00 €	2 750.00 €
111 ACQUISITIONS DIVERSES	2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	35 000.00 €	8 750.00 €
	2183 Matériel informatique	2 000.00 €	500.00 €
	2184 Matériel de bureau et mobilier	3 000.00 €	750.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
113 VOIRIE	2151 Réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
	2152 Installations de voirie	20 000.00 €	5 000.00 €
	2158 Autres installations, matériel	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	150 000.00 €	37 500.00 €
115 ECOLE LE CROISSANT SELF	2184 Matériel de bureau et mobilier	20 000.00 €	5 000.00 €
	231 Constructions	590 000.00 €	147 500.00 €
116 BATIMENTS DIVERS	2135 Installations générales, agencement	10 000.00 €	2 500.00 €
	2188 Autres immobilisations	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	35 000.00 €	8 750.00 €
129 PARC ANIMALIER BOURG	2135 Installations générales, agencements	30 000.00 €	7 500.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	55 000.00 €	13 750.00 €
135 ECOLES	2135 Installations générales, agencements	4 000.00 €	1 000.00 €
	2183 Matériel de bureau et informatique	3 000.00 €	750.00 €
	2184 Mobilier	4 000.00 €	1 000.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	4 000.00 €	1 000.00 €
	231 Constructions	45 000.00 €	11 250.00 €
128 TERRAIN CROISSANT COZEN	2135 Installations générales, agencement	5 000.00 €	1 250.00 €
	231 Constructions	100 000.00 €	25 000.00 €
138 SALLE POLYVALENTE	2135 Installations agencement	20 000.00 €	5 000.00 €
	2158 Autres inst., matériel, outil. Techniques	20 000.00 €	5 000.00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	10 000.00 €	2 500.00 €
	231 Constructions	125 000.00 €	31 250.00 €
139 RUE DE L'ARMOR	231 Constructions	450 000.00 €	112 500.00 €

Total 2135	20 000.00 €
Total 2151	2 500.00 €
Total 2152	5 000.00 €
Total 2158	16 250.00 €

Total 2183	1 250.00 €
Total 2184	6 750.00 €
Total 2188	11 000.00 €
Total 231	387 500.00 €
Total articles	450 250.00 €

M. LE FOLL précise qu'il sera nécessaire de voter budget plus tôt en 2026 compte tenu du calendrier électoral, et que ce vote interviendra sûrement à la mi-janvier.

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel qu'exposé ci-dessus et à hauteur de 450 250.00 € dans les proportions figurant au tableau ci-dessus.

4. DEPENSES SALON DES MAIRES

P. SALLIOU indique que le salon des Maires s'est tenu les 18, 19 et 20 novembre 2025. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accepter la prise en charge les différents frais liés à cette visite et, en particulier :

Les frais d'hébergement assumés par M. Le Maire, au titre des deux nuitées passées à l'établissement « Hôtel F1 Porte de Chatillon, 75014 Paris », par les quatre participants membres du conseil municipal de Pabu, pour un montant de 731.90 €

Les frais de transport (RATP – trajets RER) assumés par M. le Maire, au titre des déplacements à réaliser sur place pour les quatre participants membres du conseil municipal de Pabu, pour un montant de 36.00 €.

Entendu le rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais d'hébergement de la délégation municipale au salon des maires 2025 pour un montant de 731.90 €, les frais de transports de la délégation municipale au salon des maires 2025 pour un montant de 36.00 €, assumés par M. Le Maire

DIT que cette dépense sera imputée au Budget primitif 2025

5. DEMANDE SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTEE ECOLE CROISSANT

J. KARROUMI fait part du projet de classe transplantée au centre PEP de KER AVEL à Plougasnou (Finistère) est envisagée pour tous les élèves de CE1 et CE2 de l'école du croissant (38 élèves, issus de 3 classes différentes, dont deux élèves de CE2 de l'UEE), du 7

au 9 avril 2026. Pendant ces trois jours sont prévues des activités qui sensibiliseront les élèves à la richesse des milieux naturels aquatiques et à l'indispensable protection de la ressource en eau.

Le coût du séjour (pension complète et deux nuitées) est de 7909.56 € (essentiellement 5417.28 € pour l'hébergement, 2352.24 € pour deux animateurs sur trois journées). Les familles participeraient à hauteur de 75.00 € par élève (soit une recette de 2850.00 €), l'APE pour 1980.00 €, l'USEP le Croissant à hauteur de 950.56 €. L'école sollicite donc la commune à hauteur de 2129.00 €.

Entendu le rapport, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'allouer la somme de 2129.00 pour le financement de la sortie scolaire prévue pour les élèves de l'école du Croissant

DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2026 et que les dépenses y seront imputées.

6. AVIS REVISION ALLEGEE PLUI

B. HENRY informe que le Conseil Communautaire a arrêté le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. La commune est sollicitée en tant que Personne Publique Associée (PPA) en vue d'émettre un avis sur le projet de la modification simplifiée n°1 du PLUi prescrit par arrêté du Président le 13 octobre 2025. La modification a pour objectif de :

- Modifier certaines dispositions du règlement écrit pour permettre la réalisation des projets ;*
- Faciliter l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et répondre aux difficultés techniques d'application des règles ;*
- Rectifier des erreurs matérielles ;*
- Mettre à jour le PLUi suite aux évolutions réglementaires ;*
- Apporter quelques modifications ayant une portée significative et positive sur les enjeux environnementaux.*

S'agissant du règlement graphique, la modification ne concerne que la commune de Bégard. Le dossier de modification est consultable en mairie, qui a procédé à l'affichage des documents nécessaires.

S'agissant du STECAL concernant l'accueil des gens du voyage, il est prévu le maintien du zonage en zone agricole (Agv) si des équipements en dur ne sont pas installés. La modification interviendra ultérieurement.

P. SALLIOU souligne que cette aire est temporaire et qu'il n'y a pas d'intérêt à l'empêtrer ni à la bitumer. Cela risquerait d'engendrer un accueil prolongé au-delà de septembre, comme à Plouisy.

G. LOUIS indique que le Conseil Départemental, se prononcera la semaine prochaine sur le schéma départemental d'accueil à partir de 2026. Une nouvelle aire de moyenne capacité est à créer sur l'agglomération dans les années à venir, même si elle ne sera pas spécifiquement imposée sur l'air guingampaise.

P. SALLIOU souligne les problèmes que soulève le PLUi. En particulier, des personnes souhaitent s'installer Pabu, à la condition qu'ils puissent y exercer leur activité professionnelle (orthophoniste et podologue). Le PLUi n'autorise l'installation (et le changement de destination des locaux qu'il implique) que ceux qui s'installent en centralité. Cette notion a été arbitrairement déterminée en lien avec le bourg de Pabu, ce qui est un non-sens. Il expose l'idée de se battre pour que ces personnes puissent exercer sur le site et y implanter un cabinet. Il précise que le problème de centralité revient pour chaque ouverture de commerce.

Entendu le rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

DEMANDE que les observations annexées à la présente délibération/listées ci-dessous soient prises en compte.

7. ETUDE FAISABILITE GEOTHERMIE

J.F. RAULT rappelle que lors du précédent conseil municipal, le travail avec le service chaleur de GPA a permis de faire émerger un potentiel projet de pompe à chaleur en géothermie pour fournir de l'énergie à l'école et à la Mairie. Une étude de faisabilité doit être menée pour envisager plus finement le potentiel du projet. Une sollicitation de six bureaux d'étude a permis d'obtenir deux offres de deux cabinets finistériens, techniquement comparables. Il est proposé au conseil municipal de valider l'offre de la société Anheol énergies pour un montant de 5775.00 € HT (6930.00 € TTC), étant entendu que l'ADEME participe à hauteur de 70% du montant payé hors taxe (soit un reste à charge pour la commune de 2080.00 €).

M. LOW demande s'il serait possible d'installer aussi une pompe à chaleur en géothermie également à l'école du Croissant.

J-F RAULT répond que c'est un projet qui pourrait être envisagé ultérieurement, si nécessaire (ce qui n'est pas ressorti des audits réalisés).

Entendu le rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le devis de la société Anheol énergie pour une étude de faisabilité de géothermie d'un montant 5775.00 € HT (6930.00 € TTC).

INFORMATIONS DIVERSES

PROJET BOWLING :

P. SALLIOU rappelle la date de la réunion avec M. Teffo s'agissant du projet de bowling / paddle dont la présentation aura lieu le 17 décembre à 18h00 en mairie. Il précise que des projets similaires ont été vertement critiqués du fait des nuisances sonores générées par les pratiquants à toute heure du jour et de la nuit.

C. RONGIER souligne l'intérêt que M. Teffo vienne présenter ce projet pour se rendre compte des éventuelles nuisances sonores, même s'il n'y a aucun voisin proche de cette zone.

G. LOUIS précise qu'une étude acoustique est probablement prévue en amont du projet.

M. LOW indique que l'intérêt de ce projet est indéniable car il n'existe que très peu d'activités de loisir couvertes sur Guingamp.

M. PRIGENT ajoute que le porteur projet est suffisamment intelligent pour connaître les réticences liées à l'équipement à construire et qu'il a certainement devancé.

G. LOUIS souligne que ce projet est très intéressant pour le territoire, et très attendu sur le secteur.

J. KARROUMI indique qu'il est très intéressant de pouvoir profiter d'activités de loisirs qui n'imposent pas de se déplacer à Saint-Brieuc ou Lannion.

P. SALLIOU précise cependant que le projet de l'installation du ALDI a été sacrifié pour que ce projet de bowling puisse voir le jour.

J. KARROUMI et G. LOUIS répondent que ce n'est pas forcément le cas, des tractations sont en cours. G. LOUIS fait part de ses échanges avec P. LE GOFF et V. LE MEAUX à ce sujet. Les dirigeants d'Aldi n'étaient pas pressés et demeurent toujours intéressés. La seconde partie de la zone de Saint Loup reste à développer. GPA a fait un pas vers les dirigeants d'ALDI en acceptant de déroger au bail à construction dans les négociations. Le choix du terrain reste à définir mais les négociations ne sont pas achevées.

P. SALLIOU précise qu'il a eu des échanges nombreux à ce sujet, et que des ouvertures et transferts de commerces sont acceptées ailleurs, comme Netto et Tedi, ce qui interroge.

CHEMIN DU RUCAER :

P. SALLIOU indique que l'inauguration du chemin du Rucaer aura lieu le 18 décembre à 16h00 au Rond-point du Rucaer. M. PRIGENT espère que ce chemin fera ralentir la circulation.

JF RAULT précise que quelques marquages sont encore à formaliser.

AUTRES INFORMATIONS :

- *Inauguration du Self : P. SALLIOU informe que l'inauguration du self de l'école du Croissant se tiendra le 19 décembre à 11h00. Sont conviés notamment le Président du conseil départemental (dans le cadre du contrat de territoire), le Sous-préfet, les conseillers départementaux du canton et les architectes. Le pot sera organisé a priori dans la salle de motricité.*
- *Sécurisation carrefour du cozen : P. SALLIOU indique que quelques aménagements restent à réaliser dans la semaine pour finir, mais l'essentiel est terminé.*
- *Téléthon : B. HENRY indique que le vendredi 12 décembre à 18h00 aura lieu la remise des fonds*
- *Parc d'éducation à l'environnement : J.F. RAULT informe que le parc paysager est bientôt terminé, toutes les plantations sont réalisées, mais l'accès est difficile pour le moment.*
- *Remise des jouets : J. KARROUMI indique que la remise des jouets au profit de la Croix Rouge aura lieu le mercredi 10 décembre à 19h00*
- *Colis CCAS : D. THOMAS informe que les 130 colis prévus pour les habitants octogénaires et ceux résidant en EHPAD, à la suite de la réunion du CCAS, ont été achetés. G. LOUIS trouve regrettable que Mme Marie Lejeune n'ait pas été sollicitée pour les cadeaux et que cela aurait été l'occasion de collaborer avec elle.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôture la séance à 19h25